



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BECKMAK™ Istal

UFI: PA20-U0DT-J00M-PHYK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Manhart Group Sagl
Rue: Via San Giovanni 4
Lieu: CH-6500 Bellinzona
Téléphone: 091 210 21 51
e-mail: info@beckmak.ch
Internet: www.beckmak.ch
Service responsable: RD Dpt.

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol			10 - < 15 %
	200-578-6		01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
97489-15-1	Acides sulfoniques, C14-17 - Alcanes sec, sels de sodium			1 - < 5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Limonene, Benzyl benzoate, Linalool).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 29.01.2021

BECKMAK™ Istal

Code du produit: 1406010

Page 2 de 11

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau en aspersion.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 3 de 11

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de la chaleur.
Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 4 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1900 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	343 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	950 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c. /jour
97489-15-1	Acides sulfoniques, C14-17 - Alcanes sec, sels de sodium			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,1 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,4 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		380 - 720 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
97489-15-1	Acides sulfoniques, C14-17 - Alcanes sec, sels de sodium	
Eau douce		0,04 mg/l
Eau de mer		0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce		9,4 mg/kg
Sédiment marin		0,94 mg/kg
Sol		9,4 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 5 de 11

Mesures d'hygiène

- Enlever les vêtements contaminés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

- Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Modèle de gants adapté: EN ISO 374, Catégorie 3.
- Matériau approprié: Caoutchouc butyle (0,5 mm).
- Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min.

Protection de la peau

- Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

- Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A.
- Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	bleu
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 7,5 - 8,5

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ 78 °C (Ethanol)

Point d'éclair: 38 °C ISO 3679

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue UN Test L.2

Inflammabilité

- solide: non applicable
- gaz: non applicable

Dangers d'explosion

- Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

- solide: non applicable
- gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 6 de 11

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

0,977 - 0,985 g/cm³

Hydrosolubilité:

facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de risques spéciaux à signaler.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de risques spéciaux à signaler.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat	MSDS	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 15800 mg/kg	Lapin	MSDS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 51 mg/l	Rat	MSDS	OCDE 403
97489-15-1	Acides sulfoniques, C14-17 - Alcanes sec, sels de sodium				
	orale	DL50 > 500- 2000 mg/kg	Rat	MSDS	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Souris	MSDS	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs pertinentes pour la classification:

n°CAS 64-17-5 Ethanol:

(ECHA) Valeur limite de concentration spécifique (SCL):

Eye Irrit. 2; H319: C >= 50,0 %

n°CAS 97489-15-1 Acides sulfoniques, C14-17 - alcanes sec, sels de sodium:

(ECHA) Valeur limite de concentration spécifique (SCL):

Eye Dam.1; H318: C >15 %

Eye Dam.2; H319: 10 < C <= 15 %

Skin Irrit.2; H315: C > 10 %

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de risques spéciaux à signaler.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	11200	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	MSDS ASTN E729-80
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	96 h	Chlorella vulgaris	MSDS OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h	Ceriodaphnia spec	IUCLID
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1000 mg/l	250-	5 d	Fish	ECHA
	Toxicité pour les algues	NOEC	280 mg/l	7 d	Lemma gibba	MSDS OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,6 mg/l	9 d	Ceriodaphnia spec	MSDS semi-statique
	Toxicité bactérielle aiguë	(440 mg/l)		3 h	Selenastrum capricornutum	MSDS OCDE 201
97489-15-1	Acides sulfoniques, C14-17 - Alcanes sec, sels de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	8,4 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	MSDS
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 61	72 h	Scenedesmus subspicatus	MSDS OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9,81	48 h	Daphnia magna	MSDS OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,85	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	MSDS
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,36	22 d	Daphnia magna	MSDS

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol			
	OECD 301B	97 %	28	MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
97489-15-1	Acides sulfoniques, C14-17 - Alcanes sec, sels de sodium			
	OECD 301B	78 %		MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	-0,31
97489-15-1	Acides sulfoniques, C14-17 - Alcanes sec, sels de sodium	0,2

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	3,2		

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 9 de 11

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 10 de 11

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV):	14,175 % (138,49 g/l)
2004/42/CE (COV):	14,175 % (138,49 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV):	14,257 %
N° du tarif (OCOV):	3402.1900

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
ECHA: European Chemicals Agency
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
MSDS: Material Safety Data Sheet

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Istal

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1406010

Page 11 de 11

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produits de lavage et détergents	-	-	35	-	-	-	-	PC35

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)